



# COMPTES

# SOCIAUX

AU 31 DECEMBRE

2

0

0

8



## ACTIF

NOTES	En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2008
2-4-5	<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>	368 687	426 349
	- Caisse, Banques Centrales	22 857	24 039
	- Effets publics et valeurs assimilées		
	- Créances sur les établissements de crédit	345 830	402 310
	.Comptes ordinaires	67 949	57 190
	.Comptes et prêts	277 881	345 120
	. Opération de pensions		
3-4-5	<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	1 882 415	1 984 976
	- Créances saines sur la clientèle	1 873 294	1 974 102
	.Créances commerciales	42 678	38 349
	.Comptes débiteurs	105 633	102 030
	.Autres crédits	1 724 983	1 833 723
	-Créances douteuses et douteuses-compromises	9 121	10 874
6	<b>OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	1 610	1 612
6	<b>ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>		
7	<b>PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>	1 188	1 462
7	<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>	3 514	2 194
8	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	7 549	7 134
8	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	16 147	15 348
9	<b>AUTRES ACTIFS</b>	85 750	111 145
9	<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	34 205	57 415
	<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 401 065</b>	<b>2 607 635</b>
	<b>HORS BILAN</b>		
16	Engagements de financement donnés	177 261	196 522
16	Engagements de garantie donnés	236 073	320 658

**PASSIF**

NOTES	En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2008
		Avant affectation du résultat	
<b>10</b>	<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>	<b>1 030 367</b>	<b>1 230 146</b>
	- Banques Centrales		
	- Dettes envers les établissements de crédit	<b>1 030 367</b>	<b>1 230 146</b>
	.Comptes à vue	1 180	2 092
	.Comptes et emprunts à terme	1 029 147	1 228 042
	.Autres sommes dues	40	12
	.Opérations de pension	0	0
<b>11</b>	<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>1 118 595</b>	<b>1 119 389</b>
	.Comptes à vue	547 155	532 694
	.Comptes à terme	91 662	68 155
	.Comptes d'épargne à régime spécial	475 269	515 699
	.Autres sommes dues	4 509	2 841
<b>11</b>	<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>61 202</b>	<b>65 559</b>
	- Bons de caisse	683	215
	- Autres Dettes Représentées par un titre	60 519	65 344
<b>12</b>	<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>15 647</b>	<b>15 733</b>
<b>12</b>	<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>61 648</b>	<b>67 513</b>
<b>13</b>	<b>PROVISIONS</b>	<b>14 547</b>	<b>15 532</b>
	<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	<b>2 603</b>	<b>2 603</b>
	<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>14</b>	<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>96 456</b>	<b>91 160</b>
	.Capital souscrit	52 921	52 921
	.Réserves	11 813	11 813
	.primés d'émission	1 608	1 608
	.Provisions réglementées et subventions d'investissement	23	15
	.Report a nouveau	13 069	13 075
	.Résultat de l'exercice	17 022	11 728
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 401 065</b>	<b>2 607 635</b>
	<b>HORS BILAN</b>		
<b>16</b>	Engagements de financement reçus	0	100 000
<b>16</b>	Engagements de garantie reçus	342 857	366 689

# Compte de résultat



CHARGES		PRODUITS		COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE (en milliers d'euros)		NET	
2007	2008	2007	2008			2007	2008
				<u>PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
58 597	70 618	102 526	111 017	<u>Intérêts et produits (charges) assimilés</u>		43 929	40 399
40 313	49 909	11 983	12 672	. Opérations avec les établissements de crédit		- 28 330	- 37 237
16 319	17 693	87 270	94 369	. Opérations avec la clientèle		70 951	76 676
1 965	3 016			. Opérations de crédit-bail et assimilés		- 1 965	- 3 016
		3 273	3 976	. Intérêts et charges assimilés sur dettes représentées par un titre		- 1 965	- 3 016
				. Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe		3 273	3 976
		979	1 047	<u>Revenus des titres à revenu variable</u>		979	1 047
		979	1 047	. Dividendes et produits assimilés		979	1 047
		39 239	37 353	<u>Commissions : produits</u>		39 239	37 353
4 246	3 919			<u>Commissions : charges</u>		- 4 246	- 3 919
1 442	126	1 547	214	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de négociation</u>		105	88
1 442	126	1 547	214	. titres de transaction		105	88
				. opérations de change		105	88
157	880	82	878	<u>Gains (pertes) sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés</u>		- 75	- 2
				. titres de placement		- 75	- 2
157	880	82	878	. titres de l'activité de portefeuille		- 75	- 2
				. instruments financiers		- 75	- 2
		1 813	16	<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>		1 813	16
2	165			<u>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE ET ASSIMILES</u>		- 2	- 165
64 444	75 708	146 186	150 525	<b>PRODUIT NET BANCAIRE (note 17-18-19-20)</b>		81 742	74 817
53 966	53 653			<u>Charges générales d'exploitation</u>		- 53 966	- 53 653
37 397	37 023			. Frais de personnel (note 21)		- 37 397	- 37 023
16 569	16 630			. Autres frais administratifs		- 16 569	- 16 630
2 995	2 938			<u>Dot. aux amort. et aux dépréciations s/immob.incorporelles et corporelles</u>		- 2 995	- 2 938
121 405	132 299	146 186	150 525	<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		24 781	18 226
10 644	8 282	11 599	7 657	<u>Coût du Risque</u>		955	- 625
132 049	140 581	157 785	158 182	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		25 736	17 601
278	104	287	23	<u>gains et pertes sur actif immobilisés (annexe 20 bis)</u>		9	- 81
132 327	140 685	158 072	158 205	<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		25 745	17 520
8 857	6 090	23		<u>Résultat exceptionnel (note 22)</u>		23	
		103	290	<u>Impôts sur les bénéfices</u>		- 8 754	- 5 800
		8	8	<u>Dotations /reprises de FRBG et provisions réglementées</u>		8	8
141 184	146 775	158 206	158 503	<b>RESULTAT NET</b>		17 022	11 728

# Tableau des résultats financiers



En EUROS	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
<b>Capital en fin d'exercice :</b>					
- Capital social	52 920 868	52 920 868	52 920 868	52 920 868	52 920 868
- Nombre d'actions ordinaires existantes	4 070 836	4 070 836	4 070 836	4 070 836	4 070 836
<b>Opérations et résultats de l'exercice :</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	117 195 360	124 890 100	133 846 872	144 373 459	150 522 260
- Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux dépréciations et dépréciations	34 530 828	44 535 026	31 126 204	29 935 385	21 383 550
- Impôts sur les bénéfices	11 083 362	9 927 491	9 054 464	8 754 101	5 799 993
- Participation des salariés due au titre de l'exercice (2)	1 964 693	1 562 062	1 649 546	2 225 833	312 557
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux dépréciations et dépréciations	18 119 800	28 170 741	17 686 199	17 022 136	11 727 941
- Résultat distribué	18 074 511	15 306 343	17 667 428	17 016 094	11 724 008
<b>Résultats par action :</b>					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux dépréciations et dépréciations	5,28	7,52	5,02	4,66	3,75
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux dépréciations et dépréciations	4,45	6,92	4,34	4,18	2,88
- Dividende attribué à chaque action	4,44	3,76	4,34	4,18	2,88
<b>Personnel :</b>					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	645	644	641	642	630
- Montant de la masse salariale de l'exercice (DADS1) (1)	19 514 651	19 682 952	20 037 171	20 301 286	20 251 794
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice :					
Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc ...	9 457 992	9 752 962	9 989 094	10 254 024	10 481 391

(1) A la masse salariale (DADS1) s'ajoute en frais de personnel 1.847 K€ de salaires en 2008 pour le personnel détaché BNPP

(2) montant de la RSP du groupe BNPP distribué pour l'exercice 2008



## NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

### Note N° 1

#### Principes comptables et renseignements divers

Les comptes sociaux au 31/12/2008 de la Banque de Bretagne sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

#### Impact de la crise des marchés financiers

La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs et le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations qui sont requises en application des principes comptables. L'exposition de la Banque de Bretagne est modérée dans la mesure où la banque ne détient pas d'encours de portefeuille de titres significatifs et que le risque de liquidité est géré au niveau du groupe BNP Paribas.

#### Situation de liquidité

Les accords de refinancement avec le groupe BNP Paribas dans le cadre de la gestion actif-passif permettent à la Banque de Bretagne de respecter les ratios réglementaires de liquidité.

#### Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit.

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

#### Créances clientèle et Risque de crédit

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit.

Les créances sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les créances sont classées conformément au CRC 2002-03.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques de crédit de la Banque de Bretagne. L'échelle de note de contrepartie comprend treize niveaux dont deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, a fortiori lorsque la banque porte des créances impayées depuis plus de 90 jours ou, s'agissant de prêts immobiliers, de plus de 180 jours ou lorsque la banque a adressé au débiteur une demande de remboursement. Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux compromis. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses, qui correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux contractuel connu (pour les crédits à taux variables) des flux futurs estimés recouvrables comprenant les flux en capital et en intérêts, ainsi que ceux résultant de la réalisation des garanties. Ces garanties sont notamment

constituées de garanties hypothécaires et nantissements.

La Banque de Bretagne applique le règlement 2005-03 qui modifie le règlement 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Lorsque la restructuration d'une créance pour cause de difficultés financières de l'emprunteur classée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart, en valeur actualisée, d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et les conditions initiales de rémunération de ladite créance. Les décotes sont comptabilisées en déduction de l'actif et reprises en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est immédiatement déclassée en créances douteuses ou en créances douteuses compromises.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés, et pour lesquelles le risque de crédit n'est plus avéré, sont également reclassées en créances saines.

Au 31 décembre 2008, la Banque de Bretagne n'a pas identifié de créances ayant fait l'objet d'une restructuration.

Les intérêts sur créances douteuses facturés aux clients après déclassement en douteux ont été également provisionnés en PNB.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagement par signature et des provisions pour risques bancaires non affectés.



## Contrat d'épargne et de prêt réglementés

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour la Banque de Bretagne qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs de La banque de Bretagne relatifs à chaque génération - les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération - sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Ces calculs sont effectués par le groupe BNP Paribas pour ces filiales selon la méthode suivante : Les encours à risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent aux encours statistiquement probables pour les crédits, et à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus pour l'épargne, les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la

différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits d'assurance vie en euro pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode Monte Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêts et assimilés ».

## Conversion des Comptes en devises

Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du change à la fin de l'exercice.

Les gains ou pertes de change, latents ou réalisés, sont constatés au compte de résultat.

## Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire - qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2005-01 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

### ■ Titres d'Investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable jusqu'à leur échéance.

Ces titres sont financés au moyen de ressources globalement adossées.

Les moins-values latentes éventuelles par rapport au prix de marché ne font pas l'objet de provisions.

La différence éventuelle entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces obligations est étalée prorata temporis sur leur durée de vie résiduelle.

### ■ Titres de participation et Part dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles la Banque de Bretagne ne dispose pas d'une influence notable à l'exception des parts détenues dans les filiales (SCI quai Duguay Trouin, SI du Ronceray, SCI Fougère, Financière de Brocéliande, Compagnie Financière de participation)

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

## Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué pour ceux ayant fait l'objet d'une réévaluation, conformément aux lois de finances de 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les autres immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le

mode linéaire sur la durée probable d'utilisation.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

■ Les immobilisations corporelles composées de plusieurs éléments sont comptabilisées et amorties par composant selon leurs durées d'utilité économique comme le demande le CRC 2002-10.

Les durées d'amortissement pour les immeubles de bureaux sont 60 ans pour le gros œuvre des immeubles, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Concernant les immobilisations incorporelles, les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois ans.

## **Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature: dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **Provisions non liées à des opérations bancaires**

La Banque de Bretagne constitue des provisions afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, à la probabilité de sortie de ressources au bénéfice de ce tiers et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

## **Instruments financiers à terme**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, les corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

## **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la

rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

## **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

## **Engagements Sociaux**

La banque de Bretagne applique depuis 2005 les dispositions de la Recommandation n°2003-R.01 du CNC relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, en s'attachant à harmoniser les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les provisions constituées dans ses comptes sociaux.

La Banque de Bretagne est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de



plusieurs prestations (primes de fin de carrière, de gratifications pour ancienneté de service,...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

■ La Banque cotise aux régimes obligatoires de retraite. Les versements effectués aux organismes chargés de la gestion de ces régimes sont portés en charge.

■ Les provisions pour les indemnités de fin de carrière et les primes anniversaires font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur d'actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Ces avantages à long terme sont calculés par le groupe BNP Paribas SA pour sa filiale Banque de Bretagne selon la méthode suivante.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. BNP Paribas SA applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat de façon étalée dans le temps jusqu'à l'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

Pour la partie relative aux indemnités de fin de carrière, la provision est calculée par différence entre l'engagement déterminé et la valeur vénale des fonds investis auprès du groupe AXA avec lequel a été précédemment conclu un contrat de gestion de ces indemnités.

## Coût du risque

■ Au compte de résultat, la rubrique "coût du risque" est constituée par l'excédent des provisions dotées et des créances irrécupérables non couvertes par des provisions, sur les reprises aux comptes de provisions et les récupérations sur créances amorties, à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses compromises présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

## Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la banque de Bretagne enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique « Frais de Personnel ».

En 2007, la Banque de Bretagne a adhéré à l'accord de participation du groupe BNP Paribas.

## Enregistrement des produits et charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

## Opérations en devises

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués au cours de change de l'arrêté.

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les créances et dettes figurant au bilan et les engagements hors bilan sont évalués au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

## Impôt sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.



## NOTE N° 2 - OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2008		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
<b>Caisse, Banques Centrales</b>	<b>22 857</b>		<b>22 857</b>	<b>24 039</b>		<b>24 039</b>
<i>.dt intérêts courus</i>	69		69	52		52
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>						
<i>.dt intérêts courus</i>						
<b>Créances sur les établissements de Crédit</b>	<b>345 952</b>	<b>122</b>	<b>345 830</b>	<b>402 404</b>	<b>94</b>	<b>402 310</b>
- <b>Comptes ordinaires</b>	<b>68 071</b>	<b>122</b>	<b>67 949</b>	<b>57 284</b>	<b>94</b>	<b>57 190</b>
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	0		0	0		0
<i>.dt intérêts courus</i>				238		238
- <b>Comptes et prêts</b>	<b>277 881</b>		<b>277 881</b>	<b>345 120</b>		<b>345 120</b>
<i>.dt créances sur entreprises liées</i>	0		0	0		0
<i>.dt intérêts courus</i>	4 175		4 175	5 995		5 995
- <b>Opérations de pension</b>						
<i>.dt intérêts courus</i>						
Valeurs recues en pension ou achetées ferme						
<b>TOTAL</b>	<b>368 809</b>	<b>122</b>	<b>368 687</b>	<b>426 443</b>	<b>94</b>	<b>426 349</b>
<i>.dt intérêts courus</i>	4 244		4 244	6 285		6 285



## NOTE N° 3 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2008		
	Montant brut	Dépréciations	Montant net	Montant brut	Dépréciations	Montant net
<b>- Crédits sains (1)</b>	<b>1 873 294</b>	<b>0</b>	<b>1 873 294</b>	<b>1 974 102</b>	<b>0</b>	<b>1 974 102</b>
<b>.Créances commerciales</b>	42 678	0	42 678	38 349	0	38 349
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	42 524		42 524	38 136		38 136
Entrepreneurs Individuels	151		151	213		213
Particuliers	3		3			0
Autres	0		0			0
<b>.Comptes débiteurs</b>	105 633	0	105 633	102 030	0	102 030
<i>.dt intérêts courus</i>						
Sociétés	85 754		85 754	86 158		86 158
Entrepreneurs Individuels	3 970		3 970	4 229		4 229
Particuliers	14 856		14 856	10 711		10 711
Autres	1 053		1 053	932		932
<b>.Autres crédits</b>	1 724 983	0	1 724 983	1 833 723	0	1 833 723
<i>.dt intérêts courus</i>	5 084		5 084	5 780		5 780
Sociétés	692 383		692 383	767 704		767 704
Entrepreneurs Individuels	52 180		52 180	47 441		47 441
Particuliers	940 053		940 053	978 445		978 445
Autres	40 367		40 367	40 133		40 133
<b>.Restructurés</b>						
<i>.dt intérêts courus</i>						
<b>- Douteux et Douteux compromis (2)</b>	<b>48 275</b>	<b>39 154</b>	<b>9 121</b>	<b>48 192</b>	<b>37 318</b>	<b>10 874</b>
douteux	11 162	6 869	4 293	9 927	6 809	3 118
<i>.dt intérêts courus</i>	0	0	0	0	0	0
douteux compromis	37 113	32 285	4 828	38 265	30 509	7 756
<i>.dt intérêts courus</i>	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 921 569</b>	<b>39 154</b>	<b>1 882 415</b>	<b>2 022 294</b>	<b>37 318</b>	<b>1 984 976</b>
<i>.dt intérêts courus</i>	5 084	0	5 084	5 780	0	5 780

(1) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement des banques centrales s'élèvent au 31 décembre 2008 à 43 773 KE contre 40 490 KE au 31 décembre 2007.

(2) Dont 4 950 KE d'actualisation provision clientèle (CRC 2002-03)



## NOTE N°4 - PROVISIONS SUR CREANCES INTERBANCAIRES ET CLIENTELES

En milliers d'euros au 31 décembre	Encours de dépréciations au 31/12/07	Dotations aux dépréciations de l'exercice a	Reprises sur dépréciations disponible de l'exercice b	Utilisations des dépréciations de l'exercice c	écart de conversion d	Encours de dépréciations au 31/12/08
<b>PROVISIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF</b>						
- sur Caisse, instituts d'émission et sur concours aux établissements de crédits	122				(28)	94
- sur opérations avec la clientèle (1) (2)	39 154	5 630	(5 290)	(2 176)		37 318
encours douteux et douteux compromis Sociétés	26 505	2 455	(3 269)	(1 539)		24 152
encours douteux et douteux compromis E.I.	3 208	602	(626)	(234)		2 950
encours douteux et douteux compromis Particuliers	9 420	2 569	(1 385)	(398)		10 206
encours douteux et douteux compromis Autres	20	4	(10)	5		9
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>39 276</b>	<b>5 630</b>	<b>(5 290)</b>	<b>(2 176)</b>	<b>(28)</b>	<b>37 412</b>
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>						
- sur engagements par signature	0	364	0	0		364
encours douteux et douteux compromis Sociétés	0	30				30
encours douteux et douteux compromis E.I.	0	334				334
encours douteux et douteux compromis Particuliers	0					0
encours douteux et douteux compromis Autres	0					0
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>364</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>364</b>
- provision pour risque non affectée	8 054					8 054
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 054</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 054</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 330</b>	<b>5 994</b>	<b>(5 290)</b>	<b>(2 176)</b>	<b>(28)</b>	<b>45 830</b>

Coût du risque (en milliers d'euros)	2007	2008
Créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	127	112
Créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	3 724	2 176
Dépréciations sur créances douteuses utilisées	3 724	2 176
Constitution de dépréciations sur créances douteuses	6 793	5 994
(2) Reprises de dépréciations sur créances douteuses	7 738	5 389
Récupération sur créances amorties	137	92
<b>TOTAL</b>	<b>955</b>	<b>-625</b>

(1) dans ces montants, figurent les dotations, reprises et utilisations de dépréciations sur intérêts créances douteuses classées en produit net bancaire et non pas en coût du risque en application du règlement CRC 2002-03

(2) dont reprise de provision sur Litiges Divers (Provision Pour Risques et Charges) : 100 KE en reprise sur dépréciations



## NOTE N° 5 - REPARTITION DES CREANCES SAINES PAR DUREES RESIDUELLES D'ECHEANCES INTERBANCAIRE ET CLIENTELE

En milliers d'euros au 31 Décembre	Durée résiduelle inférieure à 3 mois	Durée résiduelle comprise entre 3 mois et 1 an	Durée résiduelle comprise entre 1 et 5 ans	Durée résiduelle supérieure à 5 ans	TOTAL 2008
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>	<b>87 224</b>	<b>149 125</b>	<b>165 000</b>	<b>25 000</b>	<b>426 349</b>
- Caisse, Banques Centrales	24 039				24 039
- Effets publics et valeurs assimilées					
- Créances sur les établissements de crédit (1)	63 185	149 125	165 000	25 000	402 310
.Comptes ordinaires	57 190				57 190
.Comptes et prêts	5 995	149 125	165 000	25 000	345 120
.Opérations de pension					
.Prêts subordonnés					
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	<b>233 365</b>	<b>196 875</b>	<b>726 206</b>	<b>817 656</b>	<b>1 974 102</b>
- Créances sur la clientèle (2)	233 365	196 875	726 206	817 656	1 974 102
.Comptes débiteurs	102 030				102 030
.Créances commerciales et autres crédits	131 335	196 875	726 206	817 656	1 872 072
.Opérations de pension					
.Prêts subordonnés					
.Restructurés (3)					
<b>Opérations de crédit-bail et opérations assimilées</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>320 589</b>	<b>346 000</b>	<b>891 206</b>	<b>842 656</b>	<b>2 400 451</b>

(1) Les créances à vue (sans échéance et remboursables à première demande ou échues) sur les établissements de crédit, s'élèvent au 31 décembre 2008 à 56 952 K€uros contre 67 949 K€uros au 31 décembre 2007.

(2) Nous n'avons pas de crédit à durée indéterminée sur la clientèle

(3) Nous n'avons identifié aucune affaire ayant les caractéristiques d'un dossier restructuré selon le CRC 2002-03



## NOTE N° 6 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros au 31 décembre	2007				2008			
	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	VALEUR DE MARCHÉ	VALEUR BRUTE	PROVISION	VALEUR NETTE	VALEUR DE MARCHÉ
<b>TITRES DE TRANSACTION</b>			0				0	
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>	0	0	0		0	0	0	
- Effets publics et valeurs assimilées								
- Obligations et autres titres à revenu fixe								
<i>. émis par les organismes publics</i>								
<i>. émis par les autres émetteurs</i>								
- Actions et autres titres à revenu variable								
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT (2)</b>	1 523	0	1 523	1 529	1 524	0	1 524	1 523
- Effets publics et valeurs assimilées								
- Obligations et autres titres à revenu fixe	1 523		1 523		1 524		1 524	
<i>. émis par les organismes publics</i>								
<i>. émis par les autres émetteurs</i>	1 523		1 523	1 529	1 524		1 524	1 523
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	1 523		1 523	1 529	1 524		1 524	1 523
<b>TOTAL DES ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE</b>								

(1) Au bilan figure la ligne "Obligations et autres titres à revenu fixe" pour 1 612 KE. Celle-ci inclus les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe pour 88 k€ au 31/12/2008 contre 87 k€ au 31/12/2007.

(2) Titres Caisse Nationale des Autoroutes : échéance janvier 2009



## NOTE N° 7 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET TITRES DETENUS A LONG TERME

En milliers d'euros au 31 décembre	2007			2008		
	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR COMPTABLE BRUTE	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
<b>PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES</b>	<b>4 421</b>	<b>3 514</b>	<b>3 934</b>	<b>3 083</b>	<b>2 194</b>	<b>2 415</b>
- Parts dans les Entreprises liées non consolidées	4 421	3 514	3 934	3 083	2 194	2 415
<b>TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS</b>	<b>1 748</b>	<b>1 188</b>	<b>1 403</b>	<b>2 034</b>	<b>1 462</b>	<b>11 505</b>
- Titres de participation non cotés . <i>Autres participations</i>	41	27	27	347	323	323
- Titres de participation cotés . <i>Etablissements de crédit</i>						
- Titres non cotés, évalués selon : . <i>la situation nette</i> . <i>la situation nette réévaluée</i> . <i>le coût de revient</i>	1 707	1 161	1 376	1 687	1 139	11 182
- Titres cotés . <i>portefeuille évalué par référence à la moyenne des cours du dernier mois de l'exercice</i>						
<b>TOTAL</b>	<b>6 169</b>	<b>4 702</b>	<b>5 337</b>	<b>5 117</b>	<b>3 656</b>	<b>13 920</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux



## NOTE N° 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES, IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En milliers d'euros au 31 décembre	MONTANT BRUT DEBUT 2008	ADDITIONS	TRANSFERTS ACQUISITIONS	CESSIONS	TRANSFERTS DIMINUTIONS	MONTANT BRUT FIN 2008	CUMUL DEPRECIATIONS DEBUT 2008	DOTATIONS	REPRISES	TRANSFERTS DIMINUTIONS	CUMUL DEPRECIATIONS FIN 2008	MONTANT NET FIN 2008
- Participations & parts dans les entreprises liés	4 462	306		- 1 338		3 430	921	10	- 18		913	2 517
-Autres titres détenus à long terme	1 707			- 20		1 687	546	2			548	1 139
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>6 169</b>	<b>306</b>		<b>- 1 358</b>		<b>5 117</b>	<b>1 467</b>	<b>12</b>	<b>- 18</b>		<b>1 461</b>	<b>3 656</b>
- Immobilisations incorporelles	11 465	35		-45		11 455	4 247	504	-1		4 750	6 705
- Immobilisations en cours	331	823	248		- 973	429						429
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 796</b>	<b>858</b>	<b>248</b>	<b>- 45</b>	<b>- 973</b>	<b>11 884</b>	<b>4 247</b>	<b>504</b>	<b>- 1</b>		<b>4 750</b>	<b>7 134</b>
- Terrains et constructions	18 858	1 129	21	- 301		19 707	10 598	1 224	- 257	163	11 728	7 979
- Equipement,mobilier, installation	12 988	1 181	53	- 488		13 734	9 366	1 210	- 452		10 124	3 610
- Immobilisations en cours	551	45	993		- 1 544	45						45
- Titres des Sci détenus	3 823					3 823	109				109	3 714
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>36 220</b>	<b>2 355</b>	<b>1 067</b>	<b>- 789</b>	<b>- 1 544</b>	<b>37 309</b>	<b>20 073</b>	<b>2 434</b>	<b>- 709</b>	<b>163</b>	<b>21 961</b>	<b>15 348</b>
<b>TOTAL</b>	<b>48 016</b>	<b>3 213</b>	<b>1 315</b>	<b>- 834</b>	<b>- 2 517</b>	<b>49 193</b>	<b>24 320</b>	<b>2 938</b>	<b>- 710</b>	<b>163</b>	<b>26 711</b>	<b>22 482</b>



## NOTE N° 9 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2008
<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<b>34 205</b>	<b>57 415</b>
- Comptes d'encaissement	27 843	50 704
- Comptes d'ajustement débiteurs	189	344
- Autres comptes de régularisation débiteurs	6 173	6 367
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>85 750</b>	<b>111 145</b>
-Débiteurs divers	85 692	111 098
.Gestion collective des CODEVI	76 803	93 163
. Autres débiteurs divers	8 889	17 935
-Comptes de stocks et autres emplois	33	12
. Autres débiteurs divers	33	12
- Instruments conditionnels taux d'intérêt	25	35
<b>TOTAL</b>	<b>119 955</b>	<b>168 560</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux



## NOTE N° 10 - REPARTITION DES DETTES INTERBANCAIRES PAR DUREES RESIDUELLES

En milliers d'euros au 31 décembre	Echéance inférieure à 3 mois	Echéance comprise 3 mois et 1 an	Echéance comprise 1 an et 5 ans	Echéance supérieure à 5 ans	Total 2008
<b>Comptes créditeurs interbancaires et assimilés</b>					
<b>. Banques centrales</b>					
<b>. Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>213 021</b>	<b>429 125</b>	<b>501 000</b>	<b>87 000</b>	<b>1 230 146</b>
- Comptes ordinaires	2 104				2 104
<i>dt autres sommes dues</i>	12				12
- Comptes et emprunts (1)	210 917	429 125	501 000	87 000	1 228 042
<i>dt intérêts courus</i>	13 699				13 699
- Opérations de pension					
<b>.valeurs données en pension ou vendues ferme</b>					
<b>TOTAL</b>	<b>213 021</b>	<b>429 125</b>	<b>501 000</b>	<b>87 000</b>	<b>1 230 146</b>

(1) Les comptes et emprunts enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme, et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre.

# Notes annexes aux comptes sociaux



## NOTE N ° 11 - REPARTITION DES DETTES SUR LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES PAR DUREES RESIDUELLES

En milliers d'euros au 31 décembre	Échéance inférieure à 3 mois	Échéance comprise entre 3 mois et 1 an	Échéance comprise entre 1 an et 5 ans	Échéance supérieure à 5 ans	TOTAL 2008
<b>COMPTES CREDITEURS</b>	<b>1 022 439</b>	<b>61 018</b>	<b>35 930</b>	<b>2</b>	<b>1 119 389</b>
- Comptes ordinaires <i>dt intérêts courus</i>	532 694				532 694
-Comptes et emprunts <i>dt intérêts courus</i>	60 565	7 590			68 155
	555				555
-Comptes d'épargne à régime spécial <i>dt intérêts courus</i>	426 339	53 428	35 930	2	515 699
-Autres sommes dues <i>dt intérêts courus</i>	2 841				2 841
-Operations de pensions					
<b>DETTES REPRESENTES PAR UN TITRE</b>	<b>53 156</b>	<b>12 403</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>65 559</b>
- Bons de caisse <i>dt intérêts courus</i>	215				215
	3				3
- Autres Dettes représentées par un titre <i>dt intérêts courus</i>	52 941	12 403			65 344
	545				545
<b>TOTAL</b>	<b>1 075 595</b>	<b>73 421</b>	<b>35 930</b>	<b>2</b>	<b>1 184 948</b>



## NOTE N° 12- COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2008
<b>COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<b>61 648</b>	<b>67 513</b>
-Comptes indisponibles sur opération de recouvrement	45 007	48 337
-Comptes d'ajustement créditeurs	205	327
-Autres comptes de régularisation créditeurs	16 436	18 849
 <b>AUTRES PASSIFS</b>	 <b>15 647</b>	 <b>15 733</b>
-Comptes créditeurs de règlement liés aux opérations sur titres		
-Créditeurs divers	15 564	15 691
. Sommes dues à l'administration fiscale et organismes paritaires	0	0
. Autres créditeurs divers	15 564	15 691
-Instruments conditionnels vendus	83	42
<b>TOTAL</b>	<b>77 295</b>	<b>83 246</b>

# Notes annexes aux comptes sociaux



## NOTE N° 13- PROVISIONS ET PROVISIONS REGLEMENTEES

En milliers d'euros au 31 décembre	début 2008	Dotations	Utilisations	Autres Reprises	fin 2008
<b>- PROVISIONS</b>	14 547	2 126	1 136	5	15 532
-Provision pour risques d'exécution des engagements de signatures		364			364
- Provision pour indemnités de départ en retraite	1 347	1 038	767	5	1 613
- Provision pour risques divers	800		100		700
- Provision pour primes de médailles	1 915	441	166		2 190
-Provision PEL CEL	1 523		103		1 420
-Provision pour risques non affectés	8 053				8 053
-Autres provisions	909	283			1 192
<b>- PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	23		8		15
-Provision pour amortissements SOFICA	23		8		15
<b>- TOTAL</b>	14 570	2 126	1 144	5	15 547

# Notes annexes aux comptes sociaux



## NOTE N° 14 - AFFECTATION DU RESULTAT ET VARIATION DES FONDS PROPRES

En milliers d'euros au 31 décembre	31.12.2007	Affectation résultat 2007	Résultat Exercice 2008	Autres variations	31.12.2008	Affectation proposée	après affectation
<b>CAPITAL</b>	52 921				52 921		52 921
<b>PRIMES LIES AU CAPITAL</b>	1 608				1 608		1 608
- prime d'émission	1 506				1 506		1 506
- prime de fusion	102				102		102
<b>RESERVES</b>	11 813			0	11 813		11 813
- légale	5 292				5 292		5 292
- réglementées (PVL + réévaluation)	252				252		252
- libres	6 269				6 269		6 269
<b>F.R.B.G.</b>	0				0		0
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	13 069	6			13 075	4	13 079
<b>DISTRIBUTION DIVIDENDE</b>		17 016				11 724	
<b>RESULTAT</b>	17 022	(17 022)	11 728		11 728	(11 728)	0
<b>TOTAL</b>	96 433	0	11 728	0	91 145	0	79 421

Le capital social est composé de 4 070 836 actions de 13 euros, détenues à 100 % par BNP Paribas SA.

## NOTE N° 14 BIS- DETTES SUBORDONNEES A DUREE INDETERMINEE

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

- \* **MONTANT :** 15 245 k€
- \* **PRIX D'EMISSION :** Le pair, soit 304,898 Euros par titre
- \* **REMUNERATION GLOBALE MINIMUM :** 85 % du TMO (avec un minimum de 7,50 %)
- \* **REMUNERATION GLOBALE MAXIMUM :** 130 % du TMO

### \* **REMBOURSEMENT :**

Les titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, à un prix égal au pair.

### \* **RACHATS :**

Possibles, soit en Bourse, soit par voie d'Offres Publiques d'Achat et possibilité d'Offres Publiques d'Echange.

\* **Montant restant dû au 31 décembre 2008 : 2 603 k€ (dont 117 k€ d'intérêts courus)**



## NOTE N° 15 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS, SUR MARCHÉ DE GRE A GRE

<b>En milliers d'euros au 31 décembre</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
Instruments dérivés de taux d'intérêts (1)	190 917	124 654
<b>Instruments financiers à terme de transaction</b>	<b>190 917</b>	<b>124 654</b>

(1) La valeur de marché de la position nette des instruments financiers pris dans sa globalité est neutre pour la Banque de Bretagne



## NOTE N° 16 - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

En milliers d'euros au 31 decembre	2007	2008
<b>- ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>413 334</b>	<b>517 180</b>
- Engagement de financement	177 261	196 522
- Engagement de garantie	236 073	320 658
- Engagement sur titres		
<b>- ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>342 857</b>	<b>466 689</b>
- Engagement de financement		100 000
- Engagement de garantie	342 857	366 689
- Engagement sur titres		

Les engagements reçus des entreprises liées s'élèvent à 467 K€pour 2008 contre 343 K€pour 2007

# Notes annexes aux comptes sociaux



## NOTE N° 17 - PRODUIT NET BANCAIRE

En milliers d'euros au 31 decembre	2007			2008			NOTES
	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	total	Intérêts et produits (charges)	Com. et div. produits (charges)	total	
<b>OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT</b>	-28 330		-28 330	-37 237		-37 237	18
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	70 951	34 993	105 944	76 676	33 434	110 110	19
<b>CHARGES SUR DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	-1 965		-1 965	-3 016		-3 016	
Bons de caisse	- 21		- 21	- 22		- 22	
Titres de créances négociables	-1 944		-1 944	-2 994		-2 994	
Titres du marché interbancaire							
<b>INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES SUR OBLIGATIONS ET AURES TITRES A REVENU FIXE</b>	3 273		3 273	3 976		3 976	20
<b>REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE</b>	979		979	1 047		1 047	20
<b>GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION</b>	105		105	88		88	
<b>GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	- 75		- 75	- 2		- 2	20
<b>-Portefeuille-titres de placement</b>							
<b>-Instruments financiers</b>	- 75		- 75	- 2		- 2	
Charges des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels							
Produits des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	- 75		- 75	- 2		- 2	
<b>TOTAL DES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT.BANCAIRE</b>	44 938	34 993	79 931	41 532	33 434	74 966	
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES) D'EXPLOIT. BANCAIRE</b>	1 811		1 811	- 149		- 149	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	46 749	34 993	81 742	41 383	33 434	74 817	

## NOTE 18 : PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENT DE CREDIT

(Charges d'exploitation)		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Produits (charges) nets	
2007	2008	2007	2008		2007	2008
40 126	49 722	11 983	12 672	. Intérêts sur comptes à vue et sur prêts et emprunts interbancaires	-28 143	-37 050
0	0	0	0	. Intérêts sur valeurs reçues (données) en pension	0	0
187	187			. Charges sur titres participatifs	-187	-187
				. Produits (charges) sur opérations de hors-bilan	0	0
<b>40 313</b>	<b>49 909</b>	<b>11 983</b>	<b>12 672</b>	<b>. Total des intérêts et produits (charges) assimilés</b>	<b>-28 330</b>	<b>-37 237</b>
				. Commissions sur opérations de prêts et emprunts interbancaires		
				. Commissions sur opérations Hors Bilan		
				<b>. Total des Commissions</b>		
<b>40 313</b>	<b>49 909</b>	<b>11 983</b>	<b>12 672</b>	<b>TOTAL</b>	<b>-28 330</b>	<b>-37 237</b>



## NOTE N°19 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation		Produits d'exploitation		En milliers d'euros au 31 décembre	Produits nets	
2007	2008	2007	2008		2007	2008
16 319	17 693	87 270	94 369	. Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	70 951	76 676
				. Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée		
<b>16319</b>	<b>17693</b>	<b>87 270</b>	<b>94 369</b>	<b>. Total des intérêts et produits (charges) assimilés</b>	<b>70 951</b>	<b>76 676</b>
2	1	5 769	5 120	. Commissions/ opérations sur titres	5 767	5 119
0	0	10	8	. Commissions/ opérations de change	10	8
2 700	2 184	13 797	12 698	. Cions/ prestations de service Financier	11 097	10 514
1 308	1 393	2 854	2 697	. Commissions/moyens de paiement	1 546	1 304
	125	1 912	1 778	. Commissions sur opérations de hors-bilan	1 912	1 653
	125	247	216	. sur les engagements de financement	247	91
		1 665	1 562	. sur les engagements de garantie	1 665	1 562
236	216	14 897	15 052	. Autres cions et produits divers	14 661	14 836
<b>4 246</b>	<b>3 919</b>	<b>39 239</b>	<b>37 353</b>	<b>. Total des commissions et produits (charges) divers</b>	<b>34 993</b>	<b>33 434</b>
<b>20 565</b>	<b>21 612</b>	<b>126 509</b>	<b>131 722</b>	<b>TOTAL</b>	<b>105 944</b>	<b>110 110</b>



## NOTE N° 20 - PRODUITS DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES A LONG TERME

<b>En milliers d'euros au 31 décembre</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>REVENUS SUR OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE</b>	<b>3 273</b>	<b>3 976</b>
- Titres de placement		
- Titres d'investissement	91	94
- Revenus de la gestion collective CODEVI	3 182	3 882
<b>REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES A REVENU VARIABLE :</b>		
Titres de participation + Autres titres détenus à long terme	<b>979</b>	<b>1 047</b>
<b>GAINS (PERTES) SUR OPERATIONS FINANCIERES LIEES AUX PORTEFEUILLES-TITRES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Gains (pertes) sur titres de placement à revenu fixe		
- Résultats réalisés sur cessions	0	0
. plus-values		
. moins-values	0	0
- Reprise (Dotation) nette aux provisions pour dépréciation		
. dotation aux provisions pour dépréciation		
. reprise de provisions pour dépréciation		
- Gains (pertes) sur titres de transaction		
<b>TOTAL</b>	<b>4 252</b>	<b>5 023</b>



## NOTE N° 20 Bis - PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS

<b>En milliers d'euros au 31 décembre</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>PLUS OU MOINS VALUES SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES D'EXPLOITATION</b>	<b>-88</b>	<b>-80</b>
PV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	188	
MV cession immobilisations corp & incorp d'exploitation	-276	-80
<b>RESULTATS DE CESSION &amp; PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>97</b>	<b>-1</b>
- Plus-values (moins-values) de cession sur immobilisations financières	-2	-7
. participations et parts dans les entreprises liées non consolidées		
. autres titres détenus à long terme	-2	-7
- Reprises (Dotations) de provisions pour dépréciation Immob. financières	99	6
. titres d'investissements (issus d'un reclassement)		
. participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	99	19
. autres titres détenus à long terme		(13)
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>(81)</b>



## NOTE N° 21 - FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'euros au 31 décembre	2007	2008
<b>- SALAIRES ET TRAITEMENTS (1)</b>	<b>22 199</b>	<b>23 817</b>
<b>- CHARGES SOCIALES</b>	<b>10 254</b>	<b>10 481</b>
- Indemnités de départ à la retraite et charges de retraites (2)	2 096	2 074
- Autres charges sociales	8 158	8 407
<b>- INTERESSEMENT ET PARTICIPATION DES SALARIES</b>	<b>2 461</b>	<b>312</b>
- Participation des salariés	2 226	312
- Intéressement	235	
<b>- IMPOTS, TAXES ET VERST. ASSIMILES SUR REM.</b>	<b>2 483</b>	<b>2 418</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37 397</b>	<b>37 028</b>

(1) A la masse salariale (DADS1) s'ajoute les frais de personnel détachés BNPP

(2) Dotation de 271 K€ en engagements de retraite



## NOTE N° 22 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<b>En milliers d'euros au 31 décembre</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>23</b>	<b>0</b>
_ Impact CRC 2002-10 Amortissement par Composants		
_ Reprise de la réserve réglementée de réévaluation 1976		
_ Intérêts moratoires sur dégrèvement sur redressement fiscal	23	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>0</b>



## NOTE N° 23 AUTRES INFORMATIONS

### I - Rémunération des organes de Direction

. Au cours de l'exercice, les rémunérations brutes perçues par les organes de Direction de l'Etablissement se sont élevées à 303 588 K€

### II - L'effectif moyen se décompose de la façon suivante

	2007	2008
Effectif Moyen	<b>642</b>	<b>630</b>
- dont cadres	179	183
techniciens	463	447

### III - Appartenance au groupe BNP Paribas :

. Les comptes de la Banque de Bretagne sont inclus dans les comptes consolidés établis par BNP Paribas SA

. La Banque de Bretagne fait également partie du groupe fiscal de BNP Paribas SA

# Notes annexes aux comptes sociaux



## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (ART. 247 ET 295 DU DECRET DU 23 MARS 1967)

Filiales et Participations (en milliers d'euros)	N° SIREN	Capital	Capitaux propres autre que le Capital	Quote part de capital détenue (en %)	Valeur Comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffres d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte() du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES concernant les filiales et participations dont la valeur brute des titres excède 1 % du capital de la Banque de Bretagne :											
1. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)											
- Compagnie Financière de Participations	332 874 122	200	436	100	1 524	636	0	0	28	19	0
- Financière de Brocéliande.....	341 756 062	38	174	90	34	34	0	0	59	24	96
- SI du Ronceray .....	729 201 319	1 520	196	100	1 524	1 524	0	0	60	39	36
- SCI Fougères	342 248 689	900	(936)	66,66	610	610	803	0	177	(25)	0
- SCI du Quai Duguay Trouin.....	379 256 522	2 462	210	99,99	(1) 3 214	3 104	0	0	458	203	34
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
- Néant .....											
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales ou participations :											
1. Filiales non reprises au paragraphe A											
a) Filiales françaises (ensemble) .....Néant											
b) Filiales étrangères (ensemble) .....Néant											
2. Participations non reprises au paragraphe A											
a) Dans des sociétés françaises (ensemble) ....Néant											
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble) ...Néant											
(1) dont écart de réévaluation 729 K€											